

PROCES VERBAL

SEANCE DU 03 avril 2026

Le Maire certifie que les conseillers municipaux sont convoqués ce jour par lettres individuelles.

Ordre du jour :

Finances :

- A- Vote du Compte Administratif – Budget principal
- B- Vote du Compte Administratif – Budget annexe
- A- Vote du Compte de Gestion – Budget Principal
- B- Vote du Compte de Gestion – Budget Annexe
- A- Affectation du résultat – Budget Principal
- B- Affectation du résultat – Budget Annexe
- A- Vote du Budget Principal
- B- Vote du Budget Annexe
- Subvention aux associations
- FST – travaux de voirie nouveau montant
- Modification du taux de la taxe d'aménagement
- Devis SDE et ENEDIS

Affaires courantes :

- Horaires scolaires
- Annule et remplace la délibération n°10 du 20 mars 2026
- Convention AEJ
- Point CCAS
- Création d'un emploi permanent

Questions diverses :

Le 07 avril 2026 Le Maire,

PROCÈS-VERBAL

Le trois avril deux mille vingt-six, dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BONNET Pierre, Maire.

Présents : BONNET Pierre – TRAVICHON Daniel – DEBATISSE Nathalie – MOUSSERIN Jean-Luc – MAGNIN Guillaume – LEROUX Richard – CARTON Nadine – VIVIER Nathalie – HENRY Elisabeth – lesquels forment la majorité des membres en exercice, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MASSE Michel – BAUDIS Françoise ayant donné son pouvoir à DEBATISSE Nathalie

Secrétaire de séance : MAGNIN Guillaume

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Monsieur le maire demande le rajout de deux questions supplémentaires à l'ordre du jour :

- Subvention IFI 03
- Délégation de signature liées aux actes d'urbanisme demandé au nom de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire fait un point sur la situation de la commune suite à l'annonce de l'Etat sur la fermeture d'une classe à l'École des trois ruisseaux.

• **1A - Vote du Compte Administratif – Budget principal**

Sous la présidence du doyen d'âge TRAVICHON Daniel, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2025 – budget principal - dressé par M. BONNET Pierre, Maire, lequel s'est retiré au moment du vote, qui présente les chiffres suivants

Investissement

Dépenses	Prévu :	260 437,43
	Réalisé :	248 740,84
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	329 871,49
	Réalisé :	261 766,84
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	377 178,21
	Réalisé :	223 749,55
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	377 178,21
	Réalisé :	378 571,00
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	13 026,00
Fonctionnement :	154 821,45
Résultat global :	167 847,45

- **2A - Vote du Compte Administratif – Budget annexe**

Sous la présidence du doyen d'âge TRAVICHON Daniel, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2025 – budget annexe - dressé par M. BONNET Pierre, Maire, lequel s'est retiré au moment du vote, qui présente les chiffres suivants

Investissement

Dépenses	Prévu :	24 418,63
	Réalisé :	23 724,79
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	24 418,63
	Réalisé :	23 181,63
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	30 706,48
	Réalisé :	25 176,23
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	30 706,48
	Réalisé :	29 770,48
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-543,16
Fonctionnement :	4 594,25
Résultat global :	4 051,09

- **3A – Vote du Compte de Gestion – Budget principal**

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion – budget principal - dressé par le Receveur, pour l'exercice 2025, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **4A – Vote du Compte de Gestion – Budget annexe**

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion – budget café restaurant - dressé par le Receveur, pour l'exercice 2025, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **5A – Affectation du résultat – Budget principal**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'affectation des résultats de l'exercice 2025 au budget principal 2026 comme suit :

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
- un excédent de fonctionnement de :		40 366,47
- un excédent reporté de :		114 454,98
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :		154 821,45
- un excédent d'investissement de :		13 026,00
- un déficit des restes à réaliser de :		0,00
Soit un excédent de financement de :		13 026,00
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT		154 821,45
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)		0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)		154 821,45
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT		13 026,00

- **5B – Affectation du résultat – Budget annexe**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'affectation des résultats de l'exercice 2025 au budget principal 2026 comme suit :

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
- un excédent de fonctionnement de :		1 087,77
- un excédent reporté de :		3 506,48
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :		4 594,25
- un déficit d'investissement de :		543,16
- un déficit des restes à réaliser de :		0,00
Soit un besoin de financement de :		543,16
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT		4 594,25
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)		543,16
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)		4 051,09
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT		543,16

- **6 – Vote du Budget principal**

Investissement

Dépenses	:	72 182,43
Recettes	:	97 937,75

Fonctionnement

Dépenses	:	416 165,45
Recettes	:	416 165,45

Le budget en section d'investissement est en suréquilibre, ce qui est possible en M57 la nouvelle nomenclature comptable mise en place en 2024.

- **7 – Vote du Budget annexe**

Investissement

Dépenses	:	24 563,16
Recettes	:	24 563,16

Fonctionnement

Dépenses	:	31 251,09
Recettes	:	31 251,09

- **8 - Subvention aux associations**

SUBVENTION 2026	
Association d'aide à domicile	1 224 €
A.G.M.G.	30 €
Comité des Fêtes de Seuillet	80 €
Les bretons seuilletteois	80 €
Confrérie Saint Blaise	80 €
Pétanque seuilletteoise	80 €
Coopérative scolaire de Seuillet	80 €
Coopérative scolaire – garderie	70 €
Association M.S.S.G. Football	150 €
Amicale des donateurs de sang	50 €
Bibliothèque départementale	68 €
Souvenir Français de St Germain des Fossés	50 €
FNATH de St Germain des F.	30 €
Sites Clunisiens	150 €
Musiques vivantes	57.96 €
Divers	200 €

- **9 – FST – Travaux de voirie nouveau montant**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, que le reliquat de FST de Vichy Communauté n'est pas de 4 842.30 € HT mais de 6 820.89 € HT.

- **10 – Modification du taux de la taxe d'aménagement**

Monsieur le maire, propose d'augmenter le taux de la taxe d'aménagement de 0.5 %, ce qui fera passer la taxe d'aménagement de 1% à 1,5% à partir du 01 mai 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Décide d'adopter la hausse de 0,5%

- **11 – Devis SDE 03 et ENEDIS**

Monsieur le maire, présente le devis du SDE 03 et de ENEDIS, pour l'opération d'équipement 032026 – Création d'un branchement EDF et borne foraine Place Bridou, voté le 13 février 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Décide d'adopter le devis du SDE 03 pour 2 775 €

Décide d'adopter le devis de ENEDIS pour 1 684.80 € TTC

- **12 - Horaires scolaire**

Le Conseil Municipal,

- vu le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques,

- considérant que ce même décret permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours,

- vu l'avis favorable du Conseil d'école de l'école élémentaire de SEUILLET en date du 02 Février 2026 afin de solliciter une dérogation aux rythmes scolaires pour un maintien à la semaine de 4 jours,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

décide le maintien de la semaine d'enseignement de 24 heures sur 4 jours dès la rentrée 2026/2027 selon l'organisation du temps scolaire suivante :

lundi, mardi, jeudi et vendredi

de 9 H 00 à 12 H et de 13 H 30 à 16 H 30.

- **13 – Annule et remplace les délibération n° 10 du 20 mars 2026**

Suite au mail du SIVOM reçu le 23 mars 2026, le conseil municipal doit re délibérer sur la délégation au SIVOM afin de pouvoir rajouter un autre suppléant.

- **14 – Convention AEJ**

Après lecture de la convention proposée par l'AEJ, le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire la convention pour un an à compter du 1er janvier 2026 et d'approuvé le montant de 1 426.86 €

- **15 – Point CCAS**

Le budget du CCAS ayant déjà été supprimé en 2023, Monsieur le Maire, expose le fait de dissoudre l'assemblée délibérante du CCAS de la commune de SEUILLET, suite à la création d'une commission Affaire scolaire et sociale pour le mandat 2026-2031.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Décide d'adopter la suppression de l'assemblée délibérante du CCAS

- **16 – Création d'un emploi permanent**

Monsieur le Maire, expose que la secrétaire de mairie de SEUILLET, sera en mise en disposition à compter du 1^{er} septembre 2026, de ce fait, il faut créer un emploi permanent de catégorie C (contractuel). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Décide de créer un emploi permanent,

Autorise Monsieur le maire, à faire paraître le poste sur « Emploi territorial »

Autorise Monsieur le maire à solliciter le service intérimaire du Centre de Gestion de l'Allier.

Autorise Monsieur le maire, a signé tous documents relatifs à cette affaire.

- **17 – Subvention IFI 03**

L'organisme de formation IFI 03 nous demande une participation à hauteur de 46 € par année et par apprenti habitant de notre commune qui est scolarisé dans l'établissement. Cette année nous avons deux enfants de la commune qui sont inscrit à IFI 03.

- **18- Délégation de signature liées aux actes d'urbanisme demandé au nom de Monsieur le Maire.**

Monsieur le maire, expose le fait qu'une délibération soit prise afin de désigner un adjoint ou un conseiller municipal pour la signature d'un acte d'urbanisme au nom de Monsieur le Maire.

Monsieur le maire s'étant retiré de l'assemblée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Autorise Monsieur TRAVICHON Daniel, 1^{er} adjoint au maire de la commune de SEUILLET à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Le Maire,
BONNET Pierre

Le secrétaire de séance,
MAGNIN Guillaume